



# Bulletin Officiel

N° 4289 Jeudi 07 février 2013

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DE PRESSE

FCP AXIS AAA 2

### AVIS DES SOCIETES

Clôture des souscriptions emprunt obligataire « CIL 2012-2 » 2

### AVIS DES SOCIETES

#### DESIGNATION D'UN INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE

La Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation  
« Amina » 3

#### DESIGNATION D'UN INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE

La Banque Attijari de Tunisie 3

### AVIS DES SOCIETES

Ennakl Automobiles - AGO - 3

### PROJETS DE RESOLUTIONS

Ennakl Automobiles 4-5

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2013-1 » 6-9

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM- 11-12

### ANNEXE I

#### OFFRE A PRIX FERME –OPF–

ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE  
DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «AETECH»

### ANNEXE II

#### ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/12/2012

- UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
- SICAV AVENIR
- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

## COMMUNIQUE

### Mise à jour de prospectus d'émission

**FCP AXIS AAA**  
**Fonds Commun de Placement**  
**Agrément du CMF N° 04/2008 du 31 mars 2008**  
**Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis**

AXIS GESTION- société de gestion de FCP AXIS AAA porte à la connaissance du public et des porteurs de parts que le prospectus d'émission dudit FCP a été mis à jour pour tenir compte des évènements suivants :

#### **1- Changement de la méthode d'évaluation des obligations et valeurs assimilées :**

FCP AXIS AAA procède depuis le **1<sup>er</sup> juillet 2011** à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Ce changement a été décidé par le Conseil d'Administration de la société AXIS GESTION du 17 mai 2011 et a fait l'objet d'une information dans les documents périodiques du fonds.

#### **2- Modification de la composition du comité de gestion du fonds :**

Le Conseil d'Administration de la société AXIS GESTION du 3 décembre 2011 a décidé de modifier la composition du comité de gestion du fonds comme suit :

<b>Nom des membres du comité</b>	<b>Fonction</b>
M. Férid Ben Brahim	Président du Conseil
M. Karim Mimita	Directeur Général
Mlle Yosra Saidane	Responsable Middle Office
M. Mhamed Braham	Gestionnaire

Le prospectus de FCP AXIS AAA mis à jour sous le numéro 08-0625/A001 en date du 6 février 2013 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès du gestionnaire, la société AXIS GESTION sise au 67, Avenue Mohamed V- 1002 Tunis et auprès du distributeur, la société AXIS CAPITAL BOURSE, intermédiaire en bourse, sise au 67, Avenue Mohamed V- 1002 Tunis et de son réseau d'agences .

2012 - AS - 1564

## AVIS DE SOCIETES

### CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

#### **EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2012-2 »**

La Compagnie Générale d'investissement, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « **CIL 2012-2** » de D. 20 000 000 ouvertes au public le **7 décembre 2012**, ont été clôturées le **4 février 2013**.

2012 - AS - 1565

**DESIGNATION D'UN INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE**

La Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « Amina »

Siège social : 92-94 avenue Hédi Chaker 1002 Tunis.

Capital social : 3.000.000 DT

Registre de commerce : B 1154371997

La Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « Amina » - SA porte à la connaissance du public qu'elle a désigné la Compagnie Gestion et Finance - CGF, intermédiaire en bourse, sise au 6, rue Jameledine El Afghani 1002 Tunis-Tunisie, comme Intermédiaire Agréé Mandaté pour la tenue des comptes en valeurs mobilières émises ou qui seront émises par celle-ci et ce conformément à la réglementation en vigueur.

2012 - AS - 1559

**DESIGNATION D'UN INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE**

La Banque Attijari de Tunisie

Siège social : 95 avenue de la liberté 1002 Tunis.

Capital social : 198.741.450 DT

Registre de commerce : B140811997

La Banque Attijari de Tunisie - SA porte à la connaissance du public qu'elle a désigné Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse, sise au 5 bis, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis-Tunisie, comme Intermédiaire Agréé Mandaté pour la tenue des comptes en valeurs mobilières émises ou qui seront émises par celle-ci et ce conformément à la réglementation en vigueur.

2012 - AS - 1560

**AVIS DE SOCIETES**

**ENNAKL AUTOMOBILES**

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -BP 129 -1080 Tunis-

La Société Ennakl Automobiles porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Jeudi 7 février 2013 à 10h 00** à la Cité des Sciences Auditorium Ibn Khaldoun à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la cooptation d'administrateurs et nominations de nouveaux administrateurs
- Quitus aux administrateurs démissionnaires

2012 - AS - 1561

**AVIS DE SOCIETES**

**Projet des résolutions**

**ENNAKL AUTOMOBILES**

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II –BP 129 -1080 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 7 février 2013.

**PREMIERE RESOLUTION**

Les Actionnaires réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire constatent la régularité de cette Assemblée Générale, et considère que sa tenue est régulière.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION : Application des dispositions légales relatives à la cession d'un bloc d'actions de 60% du capital social d'ENNAKL Automobiles**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la cession par l'Etat Tunisien, AL KARAMA Holding, la Banque ZITOUNA de 60 % de leurs participations dans le capital social d'ENNAKL Automobiles au profit du Consortium Parenin – Poulina.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte aussi de l'autorisation donnée aux cessionnaires pour l'acquisition d'un bloc de contrôle représentant 60% du capital social d'ENNAKL Automobiles.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION : Démission des Administrateurs suite au changement de contrôle intervenu au niveau du capital social**

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires prend acte de la démission des Administrateurs suivants :

- M. Mohamed Ali CHKIR : Directeur Général de AL KARAMA Holding
- M. Mohamed El Hechmi BLOUZA : Contrôleur Général des Finances représentant l'Etat tunisien.
- M. Imed EBDELLI : représentant le Contentieux de l'Etat Tunisien.
- M. Ezzedine KHOJA : Président Directeur Général de la Banque ZITOUNA

A cet effet, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux Administrateurs démissionnaires pour la période de leur mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'Administrateurs**

L'Assemblée générale des actionnaires ratifie la nomination, faite à titre provisoire, par le Conseil d'Administration d'ENNAKL lors de sa réunion du 10 janvier 2013, des Administrateurs suivants :

- La Société Parc d'Engins Agricoles et Industriels « PARENIN »
- La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR »
- La Société AMEN FINANCE COMPANY « AFC »
- La société Poulina Group Holding « PGH »

Ces Administrateurs exerceront leurs fonctions d'Administrateurs pendant le temps restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, ainsi le mandat des Administrateurs cooptés expirera comme suit :

- Suite -

- La Société Parc d'Engins Agricoles et Industriels « PARENIN », son mandat expirera à la date de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre **2013** (en remplacement de M. Imed EBDELLI).
- La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et Réassurances « COMAR », son mandat expirera à la date de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre **2014**.
- La Société AMEN FINANCE COMPANY « AFC », son mandat expirera à la date de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre **2014**.
- La société Poulina Group Holding « PGH », son mandat expirera à la date de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre **2014**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **CINQUIEME RESOLUTION : Nomination de nouveaux Administrateurs**

- L'assemblée Générale des Actionnaires décide de nommer, pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre **2015**, les Administrateurs suivants :
- La société AMEN BANK.
- La Société TUNISIE LEASING..
- Sté TDS.
- La société Partner Investment.

En conséquence de ce qui précède, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit:

<b>Administrateurs</b>	<b>Echéance du mandat qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les Etats Financiers de l'exercice clos au</b>
Parenin	31 décembre 2013
Monsieur Noureddine Hamdi	31 décembre 2013
Monsieur Ibrahim Debache	31 décembre 2014
COMAR	31 décembre 2014
AFC	31 décembre 2014
PGH (premier siège)	31 décembre 2014
Monsieur Taieb Ketari	31 décembre 2014
Monsieur Mohamed Bouattou	31 décembre 2014
Amen Bank	31 décembre 2015
Tunisie leasing	31 décembre 2015
Sté TDS.	31 décembre 2015
SPI	31 décembre 2015

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **SIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs en vue de Formalités**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à son Président Directeur Général M. Brahim Debache ou à toutes personnes que ce dernier désignera pour effectuer toutes les démarches et formalités légales notamment l'enregistrement, le dépôt au greffe et la publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à .....mn.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2013-1 »

#### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 30/06/2012 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 30/08/2012 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars aux conditions suivantes :

- Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce
- Taux : 6,25% et/ou TMM+1,25%

Le Conseil a autorisé le Président Directeur Général de revoir et de fixer les conditions d'émission en tenant compte de la situation du marché obligataire.

La Direction Générale de la société a décidé d'émettre ledit emprunt aux conditions suivantes :

- Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce
- Taux : 6,8% et/ou TMM+1,9%

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

##### Montant :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 millions de dinars divisés en 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

##### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/02/2013** et clôturées sans préavis au plus tard le **22/04/2013**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **22/04/2013**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/04/2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 30/04/2013, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **21/02/2013** auprès de la BNA Capitaux -intermédiaire en bourse- Complexe «le Banquier» Avenue Tahar HADDAD -Les Berges du Lac -1053 Tunis- et de l'Arab Financial Consultants -intermédiaire en bourse-, sis 4, rue 7036 -El Menzah IV-.

**But de l'émission :**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2013-1 »

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.

**Catégorie des titres :** Ordinaire.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/04/2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **22/04/2013**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription..

**Taux d'intérêts :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

-Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année n-1 au mois de Mars de l'année n.

-Taux annuel brut de 6,8% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises feront l'objet, à partir de la 3ème année, de la date limite de clôture des souscriptions, d'un amortissement annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **22/04/2020**.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 DT par obligation.

**Paiement** : Les intérêts seront payés à terme échu le 22 Avril de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 22/04/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,8% l'an pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2013, qui est égale à 3,8308%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,7308%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt** :

Durée totale: Les obligations du présent emprunt sont émises pour une période totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour l'emprunt obligataire « ATL 2013-1 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration de l'emprunt obligataire « ATL 2013-1 » est égale à 4,354 années.

**Mode de placement** : L'emprunt obligataire « ATL 2013-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de la BNA Capitaux et l'Arab Financial Consultants, intermédiaires en bourse.

**Notation de la société**: L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 02 Août 2012 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective :Stable
- Note court terme : F3 (tun)
- Note nationale de dette senior : BBB(tun)
- Note nationale de dette subordonnée : BB(tun)

- Suite -

**Notation de l'emprunt:** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 18/01/2013 la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2013-1 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts es adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

**Organisation de la représentation des obligataires :** Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis es consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour le représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

#### RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

##### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2013-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

**Marché des titres :** Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites

à l'emprunt «ATL 2013-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2013-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles risquant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13-236 du 06/02/2013, du document de référence « ATL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du 09/11/2012 sous le n°12-010 et des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 1er trimestre 2013, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL -Ennour Building Centre Urbain Nord -1082 Mahragène-; de la BNA Capitaux -intermédiaire en bourse- Complexe «le Banquier», Avenue Tahar HADDAD Les Berges du Lac -1053 Tunis-, de l'AFC -intermédiaire en bourse- 4, Rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis-, et sur les sites Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2013 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Avril 2013.

<b>AVIS</b>
-------------

<b>COURBE DES TAUX DU 07 FEVRIER 2013</b>
---

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,167%		
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,172%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,180%	1 000,621
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,183%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,198%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,209%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,220%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,232%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,260%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,267%	1 011,649
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,272%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,286%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014	4,312%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,389%	1 034,819
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,476%	1 050,265
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,694%	1 043,160
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,943%	1 001,127
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,097%	1 004,053
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,314%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,377%		995,390
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,599%	1 043,425
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,081%		972,305
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,089%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,101%	969,935
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,251%	1 043,924
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,263%		952,886

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	143,913	143,924		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,657	12,658		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,300	1,301		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,217	35,221		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	47,846	47,850		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	168,114	164,095		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	583,505	574,586		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	133,134	128,298		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	125,867	123,671		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	117,829	116,639		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	114,893	113,289		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	91,172	87,230		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	141,830	139,955		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	106,241	103,121		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,555	106,850		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 331,671	1 336,554		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 334,147	2 335,109		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	108,366	108,404		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	105,037	105,025		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,901	123,479		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 202,878	1 193,157		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	132,135	134,522		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,766	15,981		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 993,512	6 032,553		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 001,426	5 004,485		
26	FCP VALEURS SERENITE 2013 *	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 759,112	En dissolution	En dissolution		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,292	2,233		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,943	1,911		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,221	1,234		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADET SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,250	107,653	107,662
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,162	104,510	104,519
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,267	105,619	105,628
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	102,919	102,929
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	103,562	103,572
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	106,945	106,954
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	104,108	104,119
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,579	103,957	103,967
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,035	104,419	104,429
39	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	105,750	105,760
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	101,957	101,966
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	103,937	104,351	104,362
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	104,105	104,115
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/05/12	3,588	106,429	106,761	106,770
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,458	105,819	105,829
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	103,240	103,249
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,350	102,691	102,700
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	104,610	104,621
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	102,811	102,822
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	103,733	103,743
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	104,594	104,603
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	102,758	102,768
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	103,800	104,161	104,170
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	104,842	104,851
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	102,296	102,306

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,458	10,493	10,494
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	103,652	103,662
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	103,813	103,822
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	101,365	101,441
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	70,832	71,912	70,666
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	155,220	151,709
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1540,126	1503,742
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	111,725	112,726	111,805
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	110,651	112,135	110,615
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	91,271	88,574
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,757	16,883	16,774
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	269,423	276,537	270,118
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	40,243	38,989
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 552,954	2 478,046
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	80,579	79,191
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	58,931	58,111
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	101,392	100,326
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	113,427	111,796
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	104,039	101,079
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,554	11,636	11,573
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,456	12,638	12,502
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,741	15,370
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	15,221	15,679	15,236
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,591	12,220
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	11,075	10,845
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,687	10,589
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,766	10,719
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	126,483	123,978
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	127,534	125,982
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	11,015	10,664
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	111,016	115,233	112,030
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,811	20,214
87	FCP AL IMITIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	87,549	85,749
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	89,959	87,979
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	98,039	97,271
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	99,001	95,111
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	99,871	97,563
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	97,782	97,535
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,265	98,988	99,064
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	110,268	112,415	113,451
95	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	136,191	139,228	139,802
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	11,216	11,231
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	120,668	121,037
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	118,011	118,150
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	105,239	105,295
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	102,717	102,587
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	186,073	186,408
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	164,145	164,322
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	143,810	143,963
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 249,147	10 261,073
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP **	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,986	21,046
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	143,474	144,367
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 591,734	1 607,710
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	116,662	117,013
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	92,947	93,176
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	117,499	117,487
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 706,554	9 738,061

\* Dissolution pour expiration de la durée de vie

\*\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

## BULLETIN OFFICIEL

## DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF  
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE  
du  
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**Portée du visa du CMF**: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

### **OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «AeTECH»**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société «AeTECH».

Dans le cadre du prospectus, la société «AeTECH» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver un nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné lors d'une Assemblée Générale Ordinaire où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, l'actionnaire de référence, Monsieur Zoubeir CHAIB détenant actuellement 66,01% du capital de la société « AeTECH », s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

## **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AeTECH» AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 14/12/2012, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «AeTECH» au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «AeTECH» se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de 6 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **• Autorisation d'augmentation du capital :**

Sur proposition du Conseil d'Administration du 03/01/2013, d'augmenter le capital social pour le porter de 1 640 000 dinars à 2 223 334 dinars et ce par la création de 583 334 actions nouvelles, destinées au public, d'une valeur nominale un (1) dinar chacune, à souscrire en numéraire et à libérer en totalité à la souscription, majoré d'une prime d'émission de cinq (5) dinars pour chaque action souscrite, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03/01/2013 a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes et a décidé de réaliser une augmentation de capital pour un montant maximal de quatre Millions de dinars tunisiens (4000 000 DT) prime d'émission comprise en une ou plusieurs fois, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription de nouvelles actions de la société destinées au public.

### **• Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03/01/2013 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation de capital projetée au public. En conséquence de cette décision les anciens actionnaires ont renoncé à leur Droit Préférentiel de Souscription (DPS) au profit des souscripteurs potentiels. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces DPS pour la totalité de l'augmentation de capital.

### **• Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 583 334 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 26,2369% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

### **1- Présentation de la société :**

**Dénomination :** Société Advanced e-Technologies « AeTECH »

**Siège social :** 29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II, Zone Industrielle Ariana Aéroport

**Forme juridique :** Société Anonyme

**Date de constitution :** 12/10/2001

**Capital social :** 1 640 000 dinars, divisé en 1 640 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.

**Objet social :** La Société a pour objet :

- ✓ Le commerce en gros des équipements informatiques et accessoires.
- ✓ La fourniture, l'installation, la maintenance, le développement et l'intégration des produits, logiciels dans le monde des technologies de la communication de l'internet, de l'informatique et de la bureautique. La formation sur les produits, logiciels et métiers dans le domaine des logiciels et métiers dans le domaine des technologies de communication de télécommunication de l'Internet, de l'informatique et de la bureautique.
- ✓ La promotion et le développement de toutes les activités et les services auxiliaires se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ayant pour objet son développement et son extension.

- ✓ La participation par tous les moyens à toutes entreprises créées ou à créer, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, souscription ou achat de titres, droits sociaux ou en association en participation quelconque.
- ✓ Toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets annexes et susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.  
Et généralement toutes opérations quelles que soient leurs natures se rattachant directement et indirectement à l'un des objets ci-dessus énumérés.

## **2- Période de validité de l'offre :**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20/02/2013** au **12/03/2013 inclus**.

## **3- Date de jouissance des actions :**

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2012**.

## **4- Prix de l'offre et modalités de paiement:**

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «AeTECH» a été fixé à **6 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordres désirant souscrire à des actions de la société « AeTECH », dans le cadre de l'offre à prix ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'offre à prix ferme

## **5- Établissements domiciliaires :**

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « AeTECH » exprimées dans le cadre de la présente Offre (sauf pour la souscription à la catégorie C qui sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MCP).

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **07038005034000068720** ouvert auprès de l'AMEN BANK, Agence les Berges du Lac II, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

## **6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :**

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 583 334 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 26,2369% du capital social après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03/01/2013.

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en trois (3) catégories:

### **Catégorie A :**

47,9999% des actions offertes, soit 280 000 actions seront réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 111 166 actions, soit 5% du capital social après augmentation.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

**Catégorie B :**

47,9999% des actions offertes, soit 280 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les institutionnels, sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 11 116 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

**Catégorie C :**

4,0001% des actions offertes, soit 23 334 actions seront réservées au personnel de la société « AeTECH ». La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MCP.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à Dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 11 116 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 111 116 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'offre à prix ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées ci-dessus notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

### **7- Mode de répartition des titres :**

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour la catégorie A** : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

- **Pour la catégorie B et C** : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B puis à la catégorie C.

### **8- Transmission des demandes et centralisation :**

Les intermédiaires en Bourse établissent les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

### **9-Ouverture des plis et dépouillement :**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'offre à prix ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

### **10-Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

### **11-Règlement des capitaux et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 19/10/2012 aux actions anciennes de la société « AeTECH » le code ISIN TN0007500010.

La société « AeTECH » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en bourse.

### **12- Cotation des titres :**

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié aux bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

### **13- Contrat de liquidité :**

Un contrat de liquidité pour une période de 1 an à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS «MCP», intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence Monsieur Zoubeir CHAIEB portant sur 7,14% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 100 000 dinars et 25 000 titres.

### **14- Listing Sponsor :**

BNA CAPITAUX, a été désignée par la société « AeTECH » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation d'AeTECH sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société « AeTECH » doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

### **15-Régulation du cours boursier :**

Les actionnaires de la société « AeTECH » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS« MCP », intermédiaire en bourse.

**Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 13-808 du 05/02/2013, est mis à la disposition du public auprès de la société «AeTECH », de la MCP, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

# UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

## SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

#### ***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l' « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 Décembre 2012 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2012, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 53 049 450 Dinars Tunisiens et un bénéfice net de la période de 435 810 Dinars Tunisiens.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

#### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 Décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### ***Paragraphe d'observation***

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 81,072% de l'actif total au 31 Décembre 2012 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 18,894% de l'actif net au 31 Décembre 2012. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5,13% de l'actif net au 31 Décembre 2012, dépassant ainsi le plafond de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

**Tunis, 30 Janvier 2013**

**Le Commissaire aux Comptes**  
ECC MAZARS  
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**BILAN**  
**arrêté au 31 décembre 2012**  
(unité : en Dinars Tunisien)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>		
Actions valeurs assimilées et droits rattachés		2 716 876,157	2 610 391,387
Obligations et valeurs assimilées		38 414 809,369	37 705 719,675
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>		
Placements monétaires		4 313 776,079	13 499 524,922
Disponibilités		7 602 413,174	3 430 466,267
<b>AC3- Créances d' exploitation</b>			
Autres débiteurs		1 575,662	0,641
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>53 049 450,441</b>	<b>57 246 102,892</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.5</b>	81 124,354	83 421,257
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>3.5</b>	4 578,876	5 347,265
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>85 703,230</b>	<b>88 768,522</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>52 963 747,211</b>	<b>57 157 334,370</b>
<b>CP1- Capital</b>	<b>3.7</b>	51 217 759,613	55 169 744,026
<b>CP2- Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3,900	900,683
Sommes distribuables de l'exercice	<b>3.8</b>	1 745 983,698	1 986 689,661
<b>ACTIF NET</b>		<b>52 963 747,211</b>	<b>57 157 334,370</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>53 049 450,441</b>	<b>57 246 102,892</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2012**  
*(unité : en Dinars Tunisien)*

	Notes	01/10/2012 31/12/2012	01/01/2012 31/12/2012	01/10/2011 31/12/2011	01/01/2011 31/12/2011
<b>PR1- Revenu du portefeuille-titres</b>	<b>3.2</b>				
Dividendes		0,000	76 836,793	0,000	79 076,054
Revenu des obligations et valeurs assimilées		435 511,567	1 667 916,994	405 937,825	1 775 016,043
<b>PR2- Revenu des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	78 188,165	423 449,515	137 818,216	401 667,674
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>513 699,732</b>	<b>2 168 203,302</b>	<b>543 756,041</b>	<b>2 255 759,771</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements</b>	<b>3.6</b>	-71 990,464	-302 859,062	-78 777,938	-301 080,271
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>441 709,268</b>	<b>1 865 344,240</b>	<b>464 978,103</b>	<b>1 954 679,500</b>
<b>PR3- Autres produits</b>		0,000	0,000	0,000	0,000
<b>CH2- Autres charges</b>	<b>3.6</b>	-15 118,140	-64 985,896	-15 323,990	-60 625,512
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>426 591,128</b>	<b>1 800 358,344</b>	<b>449 654,113</b>	<b>1 894 053,988</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>	<b>3.8</b>	-76 196,101	-54 374,646	69 521,085	92 635,673
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>350 395,027</b>	<b>1 745 983,698</b>	<b>519 175,198</b>	<b>1 986 689,661</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		76 196,101	54 374,646	-69 521,085	-92 635,673
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		8 596,443	-8 773,468	17 109,309	-12 136,333
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		622,797	102 152,630	0,000	-1,071
Frais de négociation		0,000	-84,690	0,000	0,000
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>435 810,368</b>	<b>1 893 652,816</b>	<b>466 763,422</b>	<b>1 881 916,584</b>

**VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2012**  
*(unité : en Dinars Tunisien)*

	01/10/2012 31/12/2012	01/01/2012 31/12/2012	01/10/2011 31/12/2011	01/01/2011 31/12/2011
<b>AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>				
Résultat d'exploitation	426 591,128	1 800 358,344	449 654,113	1 894 053,988
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 596,443	-8 773,468	17 109,309	-12 136,333
Variation des plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	622,797	102 152,630	0,000	-1,071
Frais de négociation de titres	0,000	-84,690	0,000	0,000
<b>AN2- Distributions de dividendes</b>	0,000	-1 874 085,125	0,000	-2 077 684,070
<b>AN3- Transactions sur le capital</b>				
Souscriptions				
- Capital	9 972 448,200	41 172 697,800	10 711 713,243	34 250 168,953
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	16 629,105	37 861,630	-4 156,993	-9 793,564
- Régularisation des sommes distribuables	326 270,590	1 319 334,738	332 406,836	1 221 498,524
Rachats				
- Capital	-13 402 885,860	-45 211 483,980	-8 326 870,860	-31 238 546,878
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-21 500,058	-44 354,335	3 037,836	11 684,291
- Régularisation des sommes distribuables	-402 466,958	-1 487 210,703	-262 846,810	-1 077 968,036
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-3 075 694,613</b>	<b>-4 193 587,159</b>	<b>2 920 046,674</b>	<b>2 961 275,804</b>
<b>AN4- Actif net</b>				
En début de période	56 039 441,824	57 157 334,370	54 237 287,696	54 196 058,566
En fin de période	52 963 747,211	52 963 747,211	57 157 334,370	57 157 334,370
<b>AN5- Nombre d'actions</b>				
En début de période	542 252	548 298	524 601	518 373
En fin de période	508 159	508 159	548 298	548 298
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,227</b>	<b>104,227</b>	<b>104,245</b>	<b>104,245</b>
<b>AN6- Taux de rendement</b>	<b>3,42%</b>	<b>3,46%</b>	<b>3,32%</b>	<b>3,46%</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2012  
(unité = en Dinar Tunisien)

## 1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2012** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## 2. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 2.2. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2012 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

### 2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 41 131 685,526 dinars contre 40 316 111,062 dinars au 31/12/2011 et se détaille ainsi

#### Titres OPCVM

<i>Titres des OPCVM</i>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Cout d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2012</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
FCP CAP ET GAR	300	300 000,000	394 032,300	0,74
FINA O SICAV	2 000	409 459,050	407 199,125	0,77
SANADETT SICAV	7 003	755 663,702	751 071,750	1,42
SICAV ENTREPRISE	11 142	1 144 404,480	1 164 572,982	2,20
<b>Total</b>	<b>20 445</b>	<b>2 609 527,232</b>	<b>2 716 876,157</b>	<b>5,13</b>

#### Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

<i>Emprunts d'Etat</i>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Cout d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2012</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
BTA 5,5% MARS 2019	1 000	1 037 820,000	1 060 959,287	2,00
BTA 6,9-05/2022	1000	1 089 500,000	1 109 102,827	2,09
<b>BTA</b>	<b>2 000</b>	<b>2 127 320,000</b>	<b>2 170 062,114</b>	<b>4,10</b>

#### Obligations de sociétés et valeurs assimilées

<b>Obligations et Valeurs Assimilées</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Cout d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2012</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
AB SUB 2009/A TF	5 000	399 950,000	404 394,000	0,76
AB SUB 2009/B TV	5 000	399 950,000	403 650,000	0,76
AIL 15052017 1,5 MD 6 5 ANS	15 000	1 500 000,000	1 545 564,000	2,92
AIL 2008	10 000	200 000,000	202 648,000	0,38
AIL 2009-1	4 100	164 000,000	171 291,440	0,32
AIL 2010-1 5,25 08042015	5 000	300 000,000	309 252,000	0,58
AMEN BANK 2006 TV	5 000	250 000,000	258 660,000	0,49
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	866 600,000	877 208,000	1,66
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	866 600,000	877 208,000	1,66
ATB SUB 2009 A LA2 TMM+0,75%	20 000	1 750 000,000	1 788 480,000	3,38
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	1 000 000,000	1 029 224,000	1,94
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	640 000,000	657 638,400	1,24
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 020 256,000	1,93
ATL 2006/1 TF	5 000	100 000,000	102 848,000	0,19
ATL 2008/1 TF	9 500	190 000,000	195 844,400	0,37
ATL 2009/3 TMM+0,625 5 ANS	2 900	116 000,000	116 044,080	0,22
ATL 2010-1 TF 5,25	15 000	900 000,000	915 012,000	1,73
ATL 2010-1 TF 5,25	15 000	900 000,000	915 012,000	1,73
ATL 2010-1 TF 5,25	5 000	300 000,000	305 004,000	0,58
ATTIJARI LEASING 2010-1 15092015	3 500	210 000,000	212 634,800	0,40
ATTIJARI LEASING 2011 13012017	3 000	300 000,000	313 927,620	0,59
BNA SUB 2009	20 000	1 599 800,000	1 650 728,000	3,12
BTE 10ANS 5,25%	10 000	700 000,000	708 696,000	1,34
BTE 2010 TR A TV	7 000	560 000,000	565 712,000	1,07
BTE 2011 09022032	5 000	500 000,000	522 336,000	0,99
BTE 2011 09022032	5 000	500 000,000	522 336,000	0,99
BTE 2011 A TMM+1,3 09022019	2 500	250 000,000	258 914,000	0,49
BTK 2012-1 B TF 6,3 2019 7ANS	35 000	3 500 000,000	3 522 708,000	6,65
CHO 2009 TMM+1	6 000	525 000,000	527 318,400	1,00
CIL 2009/1 TF 5 5%	5 000	200 000,000	203 980,000	0,39
CIL 2009/2 TV TMM+0,75%	5 000	200 000,000	202 100,000	0,38
CIL 2010/2 TF 2MD 03112015	20 000	1 200 000,000	1 208 336,000	2,28

CIL 2012/1 400MD 30032017 5 ANS	4 000	400 000,000	414 307,200	0,78
HL 2008/1 TF	5 000	100 000,000	103 540,000	0,20
HL 2009/2 TF 5,5%	3 500	140 000,000	141 654,800	0,27
HL 2010-1 1MD 18062015 5,25	10 000	600 000,000	613 600,000	1,16
HL 2010-1 2MD 18062015 5,25	20 000	1 200 000,000	1 227 200,000	2,32
HL 2010-2 2MD 26112015 5,45	20 000	1 200 000,000	1 205 168,000	2,28
HL 2012/1 28092017 1MD 6,75	10 000	1 000 000,000	1 014 056,000	1,91
HL 2012/1 6,75 250MD 28092017	2 500	250 000,000	253 514,000	0,48
MEUBLATEX 2008 TR F	1 000	80 000,000	81 192,800	0,15
MEUBLATEX IND 2010 26042017	3 000	300 000,000	308 877,600	0,58
MOURADI PALACE 05 TRB	1 700	34 000,000	34 930,240	0,07
STB 2010/1 B TF 23032025	10 000	866 600,000	895 192,000	1,69
STB SUB 2011 A 6,1 27012019	5 000	500 000,000	522 668,000	0,99
STM 2007 6,5%	2 000	80 000,000	81 163,200	0,15
STM 2007 6,5%	5 000	200 000,000	202 908,000	0,38
SUB AMEN BANK 2012	10 000	1 000 000,000	1 011 592,000	1,91
TL SUB 2009	4 000	160 000,000	161 942,400	0,31
TL 2007/2 TF	5 000	100 000,000	104 816,000	0,20
TL 2010-1 01062015 2MD TV	20 000	1 200 000,000	1 224 288,000	2,31
TL 2010-2 1MD 17112015 5,375	10 000	600 000,000	603 184,000	1,14
TL2012-1 A TF 6,5 29052017	10 000	1 000 000,000	1 029 248,000	1,94
TL 2011-3 5,85 29012017	10 000	1 000 000,000	1 043 216,000	1,97
UIB 2009/1	5 000	399 962,857	408 059,875	0,77
UIB 2011-2 7ANS 5,9 30012019	10 000	1 000 000,000	1 043 464,000	1,97
<b>Obligations privées</b>	<b>483 200</b>	<b>35 498 462,857</b>	<b>36 244 747,255</b>	<b>68,43</b>

Les sorties du portefeuille titres du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2012 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Cout de cession	Plus ou moins values
<b>-Titres OPCVM</b>		<b>100017,645</b>	<b>100640,442</b>	<b>622,797</b>
Vente titre 987 MAXULA	07/11/2012	100017,645	100640,442	622,797
<b>-Obligations des sociétés:</b>		<b>1 533 000,000</b>	<b>1 533 000,000</b>	<b>0,000</b>
REMBOURSEMENT 5000 CIL2005/1 TF	14/10/2012	100000,000	100000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 CIL 2010/2 TF	03/11/2012	400000,000	400000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2010-2	17/11/2012	200000,000	200000,000	0,000
REMBOURSEMENT 6000 CHO 2009 TMM+1	19/11/2012	75000,000	75000,000	
REMBOURSEMENT 20000 HL 2010-2	26/11/2012	400000,000	400000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AIL 2007	17/12/2012	200000,000	200000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 TL 2007-1 TF	27/12/2012	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2900 ATL 2009/3 TF	28/12/2012	58 000,000	58 000,000	0,000
<b>Titres de créances émis par le trésor et négociables sur le marché financier</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
		0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>		<b>1 633 017,645</b>	<b>1 633 640,442</b>	<b>622,797</b>

### 3.2. Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **435 511,567** dinars pour la période du **1<sup>er</sup> octobre 2012** au **31 décembre 2012** et se détaillent ainsi :

Revenus des Obligations et valeurs assimilées :	du 01/10/2012 au 31/12/2012	du 01/10/2011 au 31/12/2011
<b>Dividendes</b>		
- Titres OPCVM	0,000	0,000
<b>Revenus des obligations</b>		
- Intérêts	410507,567	324424,033
<b>Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		
- Intérêts	25004,000	81513,792
<b>TOTAL</b>	<b>435 511,567</b>	<b>405 937,825</b>

### 3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2012** à **11 916 189,253** Dinars et se détaillant comme suit :

#### ➤ Les placements monétaires :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Côut d'Aquisition	Valeur au 31/12/2012	% de L'Actif Net
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>0</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,00</b>
<b>Bons du Trésor</b>	<b>0</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,00</b>
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>11</b>	<b>4 171 626,458</b>	<b>4 313 776,079</b>	<b>8,14</b>
AURES AUTO 60J -25/02/2013	1	496 039,604	496 369,637	0,94
ELECTROSTAR 360J-08/10/2013	1	475 586,854	481 011,997	0,91
STM 200 MD 6% 03022015	1	200 000,000	208 880,000	0,39
STM 200 MD 6,5% 18052015	1	200 000,000	206 586,666	0,39
STM 200 MD 6,25% 03022013	1	200 000,000	209 250,000	0,40
SIHM 1000MD 7% 22022013	1	1 000 000,000	1 048 844,445	1,98
STM 200 MD 6% 18052013	1	200 000,000	206 080,000	0,39
STM 200 000 D 6,5% 03022014	1	200 000,000	209 620,000	0,40
STM 200 MD 6,25% 18052014	1	200 000,000	206 333,334	0,39
SH KANTAOUI 1826J-01/03/2015	1	500 000,000	520 400,000	0,98
STMHM 1826J-01/03/2015	1	500 000,000	520 400,000	0,98
<b>Total des placements monétaires</b>		<b>4 171 626,458</b>	<b>4 313 776,079</b>	<b>8,14</b>

#### ➤ Les disponibilités :

Disponibilités	Valeur au 31/12/2012	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	7 580 490,939	14,31
Intérêts courus sur compte bancaire	21 922,235	0,04
Placements à terme	0,000	0,00
<b>Total des disponibilités</b>	<b>7 602 413,174</b>	<b>14,35</b>

### 3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant le 4<sup>ème</sup> trimestre 2012, s'élèvent à **78 188,165** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/10/2012 au 31/12/2012	du 01/10/2011 au 31/12/2011
Rémunération du compte de dépôt	21 765,219	20 438,494
Revenus des Billets de Trésorerie	48 886,946	87 355,409
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	30 024,313
Revenus des BTC	0,000	0,000
Placement à terme	7 536,000	0,000
Autres produits divers sur opérations financières	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>78 188,165</b>	<b>137 818,216</b>

### 3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2012** à **85 703,230** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>81 124,354</b>	<b>83 421,257</b>
Gestionnaire	68 845,731	75 633,205
Dépositaire	3 550,609	3 540,450
Commissaire aux comptes	8 728,014	4 247,602
<b>Autres Créditeurs Divers</b>	<b>4 578,876</b>	<b>5 347,265</b>
Etat Impôts et Taxes	371,417	362,652
Conseil du Marché Financier	4 095,704	4 872,858
Dividendes à payer	111,755	111,755
<b>TOTAL</b>	<b>85 703,230</b>	<b>88 768,522</b>

### 3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/10/2012 au 31/12/2012	du 01/10/2011 au 31/12/2011
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>71 990,464</b>	<b>78 777,938</b>
Commissions de gestions	68 845,731	75 633,205
Commissions de dépôt	892,389	892,389
Honoraire du commissaire aux comptes	2 252,344	2 252,344
<b>Autres Charges</b>	<b>15 118,140</b>	<b>15 323,990</b>
Redevances CMF sur les OPCVM	12 965,121	14 243,336
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	1 028,827	1 080,656
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 124,192	0,000
Frais Bancaires	0,000	-0,002
Autres Charges	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>87 108,604</b>	<b>94 101,928</b>

### 3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 30/09/2012</b>	
<b>Montant</b>	<b>54 561 395,506</b>
Nominal	54 561 395,506
Nombre de titres	542 252
Nombre d'actionnaires	520
<b>Souscriptions réalisées</b>	
<b>Montant</b>	<b>9 989 077,305</b>
Nominal	9 972 448,200
Régularisation des sommes non distribuables	16 629,105
Nombre de titres émis	99 110
Nombre d'actionnaires nouveaux	41
<b>Rachats effectués</b>	
<b>Montant</b>	<b>-13 424 385,918</b>
Nominal	-13 402 885,860
Régularisation des sommes non distribuables	-21 500,058
Nombre de titres rachetés	-133 203
Nombre d'actionnaires sortants	-38
<b>Capital au 31/12/2012</b>	
<b>Montant</b>	<b>51 217 759,613</b>
Nominal	51 130 957,846
Plus ou moins values réalisées	102 152,630
Plus ou moins values potentiel sur titres	-8 773,468
Frais de négociation	-84,690
Régularisation des sommes non distribuables	-6 492,705
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	508 159
Nombre d'actionnaires	523

### 3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions.

	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Résultats distribuables	1 800 358,344	1 894 053,988
Régularisations de l'exercice	-54 374,646	92 635,673
Sommes distribuables	1 745 983,698	1 986 689,661

#### **4. Autres informations**

##### **4.1. Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

##### **4.2. Rémunération du dépositaire**

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contre partie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent

##### **4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge au titre du quatrième trimestre de l'année 2012 sont de 2 252,344 dinars TTC.

##### **4.4. Redevance CMF sur les OPCVM**

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

##### **4.5. Etat Impôts et Taxes**

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

##### **4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :**

Il s'agit des frais d'enregistrement, de publication et d'insertion au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

##### **4.7. Frais bancaires :**

Il s'agit des frais sur encaissement des chèques et les frais des placements monétaires.

## **SICAV AVENIR**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012**

#### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 31 Décembre 2012.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Décembre 2012, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

La « STB » détient 67,18 % du capital de la société « SICAV AVENIR » qui de son coté détient 800 actions de la dite banque. Cette situation constitue un cas de participation croisée qui n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier a adressé à la société « STB MANAGER », gestionnaire de la société « SICAV AVENIR », une lettre en vue de régulariser sans délai la situation de la dite SICAV conformément aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales relatif aux participations réciproques.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors de l'observation citée ci-dessus sur la composition de l'actif, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2012, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Décembre 2012.

Tunis, le 30 Janvier 2013  
**Le commissaire aux comptes :**  
P/ CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

**BILAN**  
arrêté au 31/12/2012  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<u>ACTIF</u>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>943 677</b>	<b>968 956</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		575 769	559 083
b - Obligations et Valeurs assimilées		367 908	409 874
c - Autres Valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>387 909</b>	<b>357 781</b>
a - Placements monétaires	<b>3-2</b>	206 544	283 771
b - Disponibilités	<b>3-9</b>	181 365	74 010
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>348</b>	<b>348</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
TOTAL ACTIF		<b>1 331 934</b>	<b>1 327 086</b>
<u>PASSIF</u>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-7</b>	<b>4 213</b>	<b>4 204</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>		-	-
TOTAL PASSIF		<b>4 213</b>	<b>4 204</b>
<u>ACTIF NET</u>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-5</b>	<b>1 301 777</b>	<b>1 293 162</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-6</b>	<b>25 944</b>	<b>29 720</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	16
b - Sommes distribuables de l'exercice		25 942	29 704
ACTIF NET		<b>1 327 721</b>	<b>1 322 882</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 331 934</b>	<b>1 327 086</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
arrêté au 31 Décembre 2012  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Note s	Période du 01/10/2012 au 31/12/2012	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012	Période du 01/10/2011 au 31/12/2011	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-3</b>	<b>4 100</b>	<b>32 122</b>	<b>4 355</b>	<b>35 310</b>
a - Dividendes		-	15 577	-	15 880
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 100	16 545	4 355	19 429
c - Revenus des autres valeurs				-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-4</b>	<b>2 790</b>	<b>8 605</b>	<b>2 243</b>	<b>8 567</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>6 890</b>	<b>40 727</b>	<b>6 599</b>	<b>43 877</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-8</b>	<b>-3 699</b>	<b>-14 807</b>	<b>-3 629</b>	<b>-14 041</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>3 191</b>	<b>25 921</b>	<b>2 970</b>	<b>29 836</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-	-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>		-	-	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 191</b>	<b>25 921</b>	<b>2 970</b>	<b>29 836</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-	21	-144	-132
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>3 191</b>	<b>25 942</b>	<b>2 826</b>	<b>29 704</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		-	-21	144	132
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-67 664	-45 945	12 684	-3 742
* +/- values réalisées sur cession des titres		19 375	47 989	2 491	2 491
* Frais de négociation		-94	-432	-49	-78
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>-45 191</b>	<b>27 533</b>	<b>18 095</b>	<b>28 507</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
arrêté au 31 Décembre 2012  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Période du</i> <i>01/10/2012</i> <i>au</i> <i>31/12/2012</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2012</i> <i>au</i> <i>31/12/2012</i>	<i>Période du</i> <i>01/10/2011</i> <i>au</i> <i>31/12/2011</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2011</i> <i>au</i> <i>31/12/2011</i>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>				
a - Résultat d'exploitation	3 191	25 921	2 970	29 836
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 67 664	- 45 945	12 684	- 3 742
c - +/- values réalisées sur cession de titres	19 375	47 989	2 491	2 491
d - Frais de négociation de titres	- 94	- 432	- 49	- 78
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	- 29 718	-	- 29 443
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>				
a - Souscriptions	-	7 024	58	2 431
* Capital	-	6 664	56	2 509
* Régularisation des sommes non distrib.	-	339	1	- 91
* Régularisations des sommes distrib.	-	21	1	13
* Droits d'entrée	-	-	-	-
b - Rachats	-	-	- 6 562	- 6 562
* Capital	-	-	- 6 301	- 6 301
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	- 116	- 116
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	- 145	- 145
* Droits de sortie	-	-	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	- 45 191	4 839	11 590	- 5 068
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>				
a - En début de période	1 372 912	1 322 882	1 311 292	1 327 949
b - En fin de période	1 327 721	1 327 721	1 322 882	1 322 882
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>				
a - En début de période	22 820	22 703	22 815	22 771
b - En fin de période	22 820	22 820	22 703	22 703
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	58,182	58,182	58,269	58,269
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	-3,29%	2,10%	1,38%	2,14%

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**Arrêtés au 31/12/2012**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

### **2- 3 Évaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT**

### **3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 943 677 DT contre 968 956 DT au 31/12/2011, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b><i>Coût d'acquisition</i></b>	<b>917 545</b>	<b>896 478</b>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	512 573	441 663
- Titres OPCVM	44 987	53 256
- Obligations et valeurs assimilées	359 985	401 559
<b><i>Plus ou moins values potentielles</i></b>	<b>18 210</b>	<b>64 154</b>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	18 360	64 304
- Titres OPCVM	(150)	-141
- Obligations et valeurs assimilées	-	-9
<b><i>Intérêts courus sur obligations et valeurs</i></b>	<b>7 923</b>	<b>8 324</b>
<b>Total</b>	<b>943 677</b>	<b>968 956</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

### **3- 2 Note sur les Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 206 544 DT contre 283 771 DT au 31/12/2011, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Bons de trésor à court terme	206 544	283 771
<b>Total</b>	<b>206 544</b>	<b>283 771</b>

### **3- 3 Note sur les revenus du portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 4 100 DT pour la période allant du 01/10/2012 au 31/12/2012 contre un montant de 4 355 DT du 01/10/2011 au 31/12/2011, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>4ème trimestre 2012</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>4ème trimestre 2011</b>	<b>31/12/2011</b>
- Revenus des actions	-	13 540	-	13 828
- Revenus des Titres OPCVM	-	2 036	-	2 053
- Revenus des Obligations	4 100	16 545	4 355	19 429
<b>Total</b>	<b>4 100</b>	<b>32 122</b>	<b>4 355</b>	<b>35 310</b>

### **3-4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/10/2012 au 31/12/2012, à 2 790 DT contre 2 243 DT du 01/10/2011 au 31/12/2011, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme.

<b>Libellé</b>	<b>4ème Trimestre 2012</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>4ème Trimestre 2011</b>	<b>31/12/2011</b>
- Intérêts/ Compte de dépôt	1 375	1 375	-	221
- Intérêts/ Bons de trésor	1 416	7 231	2 243	8 346
<b>Total</b>	<b>2 790</b>	<b>8 605</b>	<b>2 243</b>	<b>8 567</b>

### **3-5 Note sur le capital**

#### **Capital au 30/09/2012**

- Montant	1 350 160
- Nombre de titres	22 820
- Nombre d'actionnaires	21

#### **Souscriptions**

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-

#### **Rachats effectués**

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-

#### **Autres effets s/capital**

- Variation des plus et moins values potentielles	-67 664
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	19 375
- Frais de négociation	-94

#### **Capital au 31/12/2012**

- Montant	1 301 777
- Nombre de titres	22 820
- Nombre d'actionnaires	21

### **3-6 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2012 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
- Sommes distribuables de l'exercice	25 942	29 704
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	2	16
<b>Total</b>	<b>25 944</b>	<b>29 720</b>

### **3-7 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 4 213 DT contre 4 204 DT au 31/12/2011, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
- Gestionnaire	1 129	1 123
- Dépositaire	3 083	3 081
<b>Total</b>	<b>4 213</b>	<b>4 204</b>

### **3-8 Note sur les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10/2012 au 31/12/2012 à 3 699 DT contre 3 629 DT du 01/10/2011 au 31/12/2011, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>4<sup>ème</sup></b>		<b>4<sup>ème</sup></b>	
	<b>Trimestre</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Trimestre</b>	<b>31/12/2011</b>
	<b>2012</b>		<b>2011</b>	
- Rémunération du gestionnaire	3 402	13 624	3 332	12 861
- Rémunération du dépositaire	297	1 183	297	1 180
<b>Total</b>	<b>3 699</b>	<b>14 807</b>	<b>3 629</b>	<b>14 041</b>

### **3-9 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 181 365 DT contre 74 010 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
- Avoirs en banque	181 365	74 010
<b>Total</b>	<b>181 365</b>	<b>74 010</b>

#### 4 - AUTRES INFORMATIONS

##### 4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

##### 4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

#### Annexe 1

#### PORTEFEUILLE AU 31/12/2012 (Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nre titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2012	%Actif
<b>Actions &amp; Valeurs assimilées</b>		<b>512 573</b>	<b>530 933</b>	<b>39,86%</b>
ADWYA	10 453	51 922	83 478	6,27%
ARTES	1 250	10 355	10 593	0,80%
ASSAD	3 560	11 266	30 506	2,29%
ATL	1 003	3 908	3 247	0,24%
ATL NG 2/17	118	507	365	0,03%
ATL NS	354	1 663	1 062	0,08%
BH	300	7 980	3 666	0,28%
BIAT	150	10 575	9 508	0,71%
BNA	250	3 450	2 165	0,16%
BS	1 167	21 144	17 276	1,30%
BT	8 000	74 444	95 912	7,20%
BTEI ADP	550	16 895	14 960	1,12%
CAR CEMENT	7 744	16 403	27 646	2,08%
CIMENTS BIZERT	600	4 230	4 082	0,31%
ENNAKL	3 974	41 483	45 900	3,45%
GIF	8 400	63 490	44 201	3,32%
MONOPRIX	180	4 425	4 983	0,37%
POULINA GP H	1 564	8 617	10 333	0,78%
SALIM	324	5 537	8 295	0,62%
SIPHAT	1 400	35 594	13 300	1,00%
SITS	2 772	7 158	8 582	0,64%
SITS NS	580	1 797	1 740	0,13%
SOTRAPIL	840	23 140	13 188	0,99%
SPDIT	1 041	6 046	7 152	0,54%
STB	800	16 616	7 048	0,53%
TELNET	1 500	13 500	10 115	0,76%
TPR	4 554	17 150	22 866	1,72%
TUNINVEST	600	6 304	5 010	0,38%
TUNIS RE	685	5 617	5 831	0,44%
TUNISAIR	2 368	6 859	3 426	0,26%
WIFACK	1 000	14 500	14 500	1,09%
<b>Obligations</b>		<b>359 985</b>	<b>367 908</b>	<b>27,62%</b>
AIL 2009-1	500	20 000	20 887	1,57%
AMENBANK2009 B	500	39 995	40 361	3,03%
BH 2007	1 000	40 000	40 103	3,01%
BNA 2009 SUB	1 000	79 990	82 527	6,20%
BTE 2009	1 000	70 000	70 862	5,32%
CIL 2012/1	500	50 000	51 815	3,89%
HL F 2010/1	1 000	60 000	61 353	4,61%
<b>OPCVM</b>		<b>44 987</b>	<b>44 837</b>	<b>3,37%</b>
SICAV_EPARGNANT	438	44 987	44 837	3,37%
<b>Bons de Trésor</b>		<b>203 394</b>	<b>206 544</b>	<b>15,51%</b>
BTCT 21/05/2013	210	203 394	206 544	15,51%
<b>Total Général</b>		<b>1 120 939</b>	<b>1 150 221</b>	<b>86,36%</b>

# **UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**

## **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

##### ***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 décembre 2012 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2012, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 515 645 Dinars Tunisiens et un déficit net de la période de <58 729> Dinars Tunisiens.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

##### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

##### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Paragraphe d'observation***

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

Les emplois en titres émis par la Banque National Agricole « BNA » représentent 10,89% de l'actif au 31 Décembre 2012, dépassant ainsi le plafond de 10% prévu par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, 30 janvier 2013

**Le Commissaire aux Comptes**

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**BILAN DE LA SOCIÉTÉ  
UNION FINANCIÈRE SALAMMBO SICAV**

Arrêté au 31/12/2012 en (DT)

Libellé	Note	31/12/2012	31/12/2011
AC 1 <b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>1 156 096,384</b>	<b>1 465 118,449</b>
Actions, valeurs assimilées et droits			
a- rattachés		463 433,716	590 964,181
b- Emprunts obligataires		629 968,338	777 242,868
c- Autres valeurs		62 694,330	96 911,400
AC 2 <b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>359 548,803</b>	<b>599 728,364</b>
a- Placements monétaires		296 306,463	295 633,286
b- Disponibilités		63 242,340	304 095,078
AC3 <b>Créances d'exploitations</b>	<b>3.3</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC4 <b>Autres Actifs</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
Autres Actifs		0,000	0,000
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 515 645,187</b>	<b>2 064 846,813</b>
<b>PASSIF</b>		<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
PA 1 <b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.4</b>	4 300,438	4 618,721
PA 2 <b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.5</b>	19 472,298	17 461,741
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>23 772,736</b>	<b>22 080,462</b>
CP 1 <b>Capital</b>	<b>3.6</b>	<b>1 477 513,886</b>	<b>2 018 376,262</b>
Capital en nominal		<u>1 498 600,000</u>	<u>2 006 300,000</u>
Capital en début de période		2 006 300,000	2 158 400,000
Emission en nominal		118 900,000	0,000
Rachat en nominal		-626 600,000	-152 100,000
Sommes non distribuables		<u>-21 086,114</u>	<u>12 076,262</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		12 076,262	46 389,908
Sommes non distribuables exercice en cours		-33 162,376	-34 313,646
CP 2 <b>Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>14 358,565</b>	<b>24 390,089</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		10,116	20,692
Sommes distribuables de l'exercice en cours		14 348,449	24 369,397
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 491 872,451</b>	<b>2 042 766,351</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 515 645,187</b>	<b>2 064 846,813</b>

**ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE**  
**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**  
 Arrêté le 31/12/2012 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01/10/2012 au 31/12/2012	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012	Période du 01/10/2011 au 31/12/2011	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
<b>PR 1</b>					
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>					
a- Dividendes		0,000	18 102,487	0,000	20 467,048
b- Revenus des obligations et assimilées	<b>3.1</b>	8 483,208	33 980,466	8 701,226	37 840,011
<b>PR 2</b>					
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3.2</b>	2 472,937	9 814,895	2 697,459	9 864,028
<b><u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u></b>		<b><u>10 956,145</u></b>	<b><u>61 897,848</u></b>	<b><u>11 398,685</u></b>	<b><u>68 171,087</u></b>
<b>CH 1</b>					
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3.8</b>	-4 302,638	-18 321,155	-4 618,721	-18 677,281
<b><u>Revenu net des placements</u></b>		<b><u>6 653,507</u></b>	<b><u>43 576,693</u></b>	<b><u>6 779,964</u></b>	<b><u>49 493,806</u></b>
<b>CH 2</b>					
<b><u>Autres charges</u></b>	<b>3.9</b>	-5 970,383	-24 128,829	-5 904,899	-23 880,849
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b><u>683,124</u></b>	<b><u>19 447,864</u></b>	<b><u>875,065</u></b>	<b><u>25 612,957</u></b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-5 827,046	-5 099,415	0,000	-1 243,560
<b><u>Sommes distribuables de la période</u></b>		<b><u>-5 143,922</u></b>	<b><u>14 348,449</u></b>	<b><u>875,065</u></b>	<b><u>24 369,397</u></b>
<b>PR 4</b>					
<b><u>- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b><u>5 827,046</u></b>	<b><u>5 099,415</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>1 243,560</u></b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-55 246,365	-156 262,112	7 642,906	-65 187,382
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-3 398,940	120 342,003	12 540,270	27 626,441
Frais de négociation		-767,307	-2 376,133	-135,208	-825,867
<b><u>Résultat non distribuable</u></b>		<b><u>-59 412,612</u></b>	<b><u>-38 296,242</u></b>	<b><u>20 047,968</u></b>	<b><u>-38 386,808</u></b>
<b><u>Résultat net de la période</u></b>		<b><u>-58 729,488</u></b>	<b><u>-18 848,378</u></b>	<b><u>20 923,033</u></b>	<b><u>-12 773,851</u></b>

**VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE****UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV****Arrêté le 31/12/2012 (en DT)**

Libellé	Période	Période	Période	Période
	du 01/10/2012	du 01/01/2012	du 01/10/2011	du 01/01/2011
	au 31/12/2012	au 31/12/2012	au 31/12/2011	au 31/12/2011
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>-58 729,488</u></b>	<b><u>-18 848,378</u></b>	<b><u>20 923,033</u></b>	<b><u>-12 773,851</u></b>
a- Résultat d'exploitation	683,124	19 447,864	875,065	25 612,957
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-55 246,365	-156 262,112	7 642,906	-65 187,382
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-3 398,940	120 342,003	12 540,270	27 626,441
d- Frais de négociation	-767,307	-2 376,133	-135,208	-825,867
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>-24 759,270</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>-32 554,584</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-616 186,276</u></b>	<b><u>-507 286,252</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>-149 438,726</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0,000</b>	<b>122 454,062</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
- Capital	0,000	118 900,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0,000	2 337,659	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	1 216,403	0,000	<b>0,000</b>
<b>b- Rachats</b>	<b>-616 186,276</b>	<b>-629 740,314</b>	<b>0,000</b>	<b>-149 438,726</b>
- Capital	-613 400,000	-626 600,000	0,000	-152 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	3 044,910	2 796,207	0,000	4 073,162
- Régularisation des sommes distribuables	-5 831,186	-5 936,521	0,000	-1 411,888
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>-674 915,764</u></b>	<b><u>-550 893,900</u></b>	<b><u>20 923,033</u></b>	<b><u>-194 767,161</u></b>
<b><u>AN4- ACTIF NET</u></b>				
a- En début de période	2 166 788,215	2 042 766,351	2 021 843,318	2 237 533,512
b- En fin de période	1 491 872,451	1 491 872,451	2 042 766,351	2 042 766,351
<b><u>AN5 - NOMBRE D' ACTIONS</u></b>				
a- En début de période	21 120,000	20 063,000	20 063,000	21 584,000
b- En fin de période	14 986,000	14 986,000	20 063,000	20 063,000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>99,551</b>	<b>99,551</b>	<b>101,817</b>	<b>101,817</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-11,80%</b>	<b>-1,03%</b>	<b>4,11%</b>	<b>-0,32%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2012**

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

UBCI- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2012, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

#### **2.3- Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2012 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

## 2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2012 d'actions et de valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% l'Actif
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>391 268,547</b>	<b>463 392,346</b>	<b>30,57%</b>
ARTES	2 500	18 200,000	21 185,000	1,40%
ATB	5 800	25 330,257	26 442,200	1,74%
ATL	10 058	14 842,297	32 557,746	2,15%
ATL NG12	1 182	4 420,680	3 782,400	0,25%
ATL NS12	3 546	13 350,690	11 347,200	0,75%
ATTIJARI BANK	5 700	99 302,700	84 382,800	5,57%
BIAT	1 000	51 792,694	63 385,000	4,18%
BT	6 000	52 242,364	71 934,000	4,75%
CARTHAGECEMENT	4000	15 800,000	14 280,000	0,94%
ENNAKL	825	8 827,500	9 528,750	0,63%
MONOPRIX	1 441	12 762,860	39 888,321	2,63%
TELNET	4 738	38 453,500	31 948,334	2,11%
TLS	1 379	20 278,419	31 165,400	2,05%
TPR	4 295	15 664,586	21 565,195	1,42%
<b>Droits</b>		<b>55,160</b>	<b>41,370</b>	<b>0,00%</b>
TLS DS12	1 379	55,160	41,370	0,00%
<b>OPCVM</b>		<b>62 628,320</b>	<b>62 694,330</b>	<b>4,14%</b>
ALYSSA	615	62 628,320	62 694,330	4,14%
<b>Obligations Privées</b>		<b>419 479,652</b>	<b>429 234,338</b>	<b>28,32%</b>
ATBSUB09 LIGA1	1 000	80 000,000	81 660,071	5,39%
ATL2009/3	1 000	40 000,000	40 017,973	2,64%
BHSUB07	200	8 070,652	8 092,084	0,53%
BNASUB09	2 000	159 980,000	165 073,413	10,89%
BTK09 CAT(A)	1 000	71 429,000	73 456,572	4,85%
SIHM 2008	1 000	60 000,000	60 934,225	4,02%

<b>Obligations BTA</b>		<b>198 750,000</b>	<b>200 734,000</b>	<b>13,25%</b>
BTA102013	100	100 630,000	101 726,329	6,71%
BTA102015	100	98 120,000	99 007,671	6,54%
<b>TOTAL</b>		<b>1 072 181,679</b>	<b>1 156 096,384</b>	<b>76,28%</b>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/10/2012 au 31/12/2012</b>	<b>Période du 01/10/2011 au 31/12/2011</b>
<b>Revenus des Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Revenus des titres OPCVM</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>8 483,208</b>	<b>8 701,226</b>
Revenus des obligations Etat	3 822,552	3 075,068
Revenus des obligations privées	4 660,656	5 626,158
<b>TOTAL</b>	<b>8 483,208</b>	<b>8 701,226</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 359 548,803 DT et s'analyse comme suit :

Placements monétaires	(1)	296 306,463
Disponibilités		63 242,340
<b>Total</b>		<b>359 548,803</b>

#### (1) Placements monétaires :

<b>Désignation</b>	<b>Date d'Acquisition</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2012</b>	<b>% l'Actif</b>
<b>BTCT</b>					
BTCT 190213 52S	28/02/2012	300	288 224,123	296 306,463	19,55%
<b>TOTAL</b>			<b>288 224,123</b>	<b>296 306,463</b>	<b>19,55%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/10/2012 au 31/12/2012</b>	<b>Période du 01/10/2011 au 31/12/2011</b>
Intérêts des bons de trésor	2 472,937	2 697,459
<b>Total revenus des placements monétaires</b>	<b>2 472,937</b>	<b>2 697,459</b>

### 3.3 –Créances d'exploitations :

	<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>AC 3</b>	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>0,000</b>
	Dividendes à recevoir	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288

### 3.4 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/12/2012
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>4 300,438</b>
	Frais du Gestionnaire	645,397
	Frais du Dépositaire	476,973
	Frais du Distributeur	3 178,068

### 3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2012
<b>PA 2</b>	<b>Créditeurs divers</b>	<b>19 472,298</b>
	Etat retenue à la source	0,000
	Redevance CMF	146,478
	Charges à payer exercice antérieur	0,000
	Budget des charges à payer ex. en cours	19 325,820

### 3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital au 31/12/2011</b>	
* Montant	2 006 300,000
* Nombre de titres en circulation	20 063
* Nombre d'actionnaires	16
<b>Souscriptions Réalisées</b>	
* Volume	118 900,000
* Nombre de titres émis	1 189
<b>Rachats Effectués</b>	
* Volume	626 600,000
* Nombre de titres rachetés	6 266
<b>Capital au 31/12/2012</b>	
* Volume	1 498 600
* Nombre de titres en circulation	14 986
* Nombre d'actionnaires	14

La variation de l'actif net de la période allant du 31/12/2011 au 31/12/2012 s'élève à (550 893,900) dinars.

Le nombre de titres de SALAMMBO SICAV au 31/12/2012 est de 14 986 contre 20 063 au 31/12/2011.

	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital début de période au 31/12/2011</b>	<b>2 018 376,262</b>	<b>2 018 376,262</b>
<b>Souscriptions de la période</b>	<b>118 900,000</b>	<b>118 900,000</b>
<b>Rachats de la période</b>	<b>-626 600,000</b>	<b>-626 600,000</b>
<b>Autres mouvements</b>	<b>-33 162,376</b>	<b>-18 803,811</b>
- Variation des plus ou moins values et frais de Négociation.	-38 296,242	-38 296,242
- Régularisation sommes non distribuables	5 133,866	5 133,866
- Sommes distribuables de la période	0,000	14 358,565
<b>Montant fin de période au 31/12/2012</b>	<b>1 477 513,886</b>	<b>1 491 872,451</b>

### 3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2012 s'élèvent à 14 358,565 DT contre 24 390,089 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
<b>Sommes distribuables</b>	<b><u>14 358,565</u></b>	<b><u>24 390,089</u></b>
Sommes distribuables exercices antérieurs	10,116	20,692
Sommes distribuables de l'exercice en cours	14 348,449	24 369,397

### 3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01/10/2012 au 31/12/2012	Période du 01/10/2011 au 31/12/2011
<b><u>CH 1 Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>4 302,638</u></b>	<b><u>4 618,721</u></b>
Rémunération du gestionnaire	645,397	692,811
Rémunération du dépositaire	478,073	513,193
Rémunération du distributeur	3 179,17	3412,717

### 3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01/10/2012 au 31/12/2012	Période du 01/10/2011 au 31/12/2011
<b><u>CH 2 Autres charges</u></b>	<b><u>5 970,383</u></b>	<b><u>5 904,899</u></b>
Redevance CMF	478,073	513,193
Charges diverses	0,006	0,000
Services bancaires et assimilés	37,659	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	1,201
charges budgétisées	5 454,645	5 390,505